

EXILEN
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 95.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE MORIAUD – 38080 L'ISLE D'ABEAU
RCS VIENNE 815.204.995

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 2 mai,

Est présent :

Monsieur Jean-Loup BILLARD, ès qualité de gérant Associé Unique de la Société EXILEN, Société à Responsabilité Limitée sous forme unipersonnelle, au capital de 95.000 Euros, divisé en 9.500 parts de 10 Euros chacune dont le siège social est 2 rue de Moriaud 38080 L'ISLE D'ABEAU.

Monsieur Jean-Loup BILLARD a pris les décisions suivantes concernant les points ci-après :

- Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de « EXILEN » en « 2RDM » et ce à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2.- Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale :

2RDM »

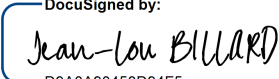
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant Associé Unique par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien du signataire avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil (i.e., DocuSign®).

Le gérant Associé Unique
M. Jean-Loup BILLARD

DocuSigned by:

D9A0A90458D94F5...